

sont positives et les autres, je l'avoue, sont un peu hypothétiques, nous arrivons à apprendre que la Savoie met à jour annuellement plus de huit cent mille hectolitres de vin, c'est-à-dire, un quart en sus de sa consommation raisonnable.

Si je demandais à M. le ministre d'agriculture et commerce ce que nous ferons à l'avenir de cet excédant de production qui se trouvera encore augmenté de toute la quantité de vin que la France nous importera, j'ai une trop haute idée de ses principes pour penser qu'il me fit la réponse qu'un ministre de la Restauration en France fit un jour à un député qui lui demandait aussi : « Que ferons-nous désormais de nos vins ? » Ce ministre, qui était M. Peyronnet, alors garde-des-sceaux, répondit : « Hé bien, nous les boirons. » Mot bien peu digne dans la bouche du chef de la justice chez une grande nation. (*Sensazione*)

L'une des plaies de notre Savoie, messieurs, c'est de boire déjà trop. Vous ne sauriez croire combien l'intempérance dans la boisson fait de mal à nos classes ouvrières et agricoles. Dans l'intérêt de l'ordre, de la moralité et du bien-être, tant domestique qu'individuel, ce malheureux penchant n'aurait pas besoin d'être encouragé outre mesure. Le vin, messieurs, est loin d'être un objet de première nécessité ; la meilleure preuve qu'on en puisse donner c'est que les dix-neuf vingtièmes de l'univers s'en passent fort bien, sans pour cela s'en trouver plus mal. Les sentiments philanthropiques de M. de Cavour lui font le plus grand honneur ; mais, puisque cet homme d'Etat paraît viser sans cesse à rendre la vie à meilleur marché, pourquoi n'a-t-il pas mis toute sa sollicitude à s'entendre aussi avec la France pour la libre entrée de ses grains qui sont toujours moins chers que les nôtres ? Il aurait, par là, facilité un bien plus grand nombre de consommateurs, sans les exposer au grave inconvénient que je viens d'indiquer ! Pourquoi ne s'entend-il pas aussi avec la Suisse pour rendre libre chez nous l'introduction de son bétail et de ses fromages ? Il faciliterait encore par là le bien-être de nos consommateurs, et bientôt il ne manquerait plus rien à notre félicité !

Au surplus, messieurs, il est encore bon que vous sachiez que le prix du vin commun, qui est le *vin du peuple*, n'est jamais chez nous à des taux bien exorbitants. Sa moyenne constante est de *seize francs* l'hectolitre. En ce moment elle ne dépasse pas 26 francs, de sorte qu'elle est avec celle du Piémont dans le rapport environ de 26 à 36 francs. Qu'y a-t-il là d'excessif, si l'on vient à considérer qu'en 1817, de *triste mémoire*, le même vin qui vaut aujourd'hui de 25 à 30 fr., se vendait alors de 80 à 100 francs ? Ce qui est le plus à redouter de la part du commerce étranger ce sont les *coupages*. On appelle ainsi les mélanges et les falsifications, à l'aide desquelles on nous vendra souvent, au préjudice de nos santé, des Beaujolais et autres vins à meilleur marché qu'on ne les obtient du sol natal.

Voilà ce que j'avais à répondre à la première proposition de M. le ministre.

Passant à la seconde, je reconnais avec lui que le premier effet de l'arrivée des vins de France sera de rendre cet article moins cher aux consommateurs. En supposant que la moyenne de la consommation dans la classe ouvrière fût d'un litre par jour, et que la diminution de prix arrivât à deux sous par litre, l'ouvrier se trouverait avoir fait, au bout de l'année, un bénéfice bien réel de 36 à 40 francs sur sa boisson ; la chose est incontestable, mais ce bénéfice ne sera-t-il pas plus qu'absorbé par les pertes qu'il éprouvera du côté des personnes qui occupaient ses bras et qui ne le pourront plus ? Cette perte, à la mettre bien bas, peut être évaluée à

une centaine de francs par tête. Ainsi donc, tout le monde, en définitive, se trouvera perdant. Le petit consommateur qu'on avait cru favoriser perdra sur son travail ; le producteur de vin perdra à la fois sur son revenu, sur sa propriété, et le pays, indépendamment de ces premières pertes et de sa considération morale, point trop importante pour qu'on eût dû le perdre totalement de vue, le pays perdra encore tout l'argent qui aura passé à l'étranger pour n'en plus revenir, attendu que la convention ne renferme aucune stipulation propre à nous le ramener. Tel sera en somme pour notre pauvre Savoie le bénéfice du traité de M. le ministre des finances.

Avant de finir, messieurs, qu'il me soit permis de fixer votre attention sur un argument qui ne saurait manquer d'avoir une grande force à vos yeux ; c'est celui de toutes ces pétitions qui arrivent en foule à la Chambre. Moi seul j'en ai déjà déposé cinquante-quatre renfermant, sauf erreur, quatre mille quatre-vingt-cinq signatures.

La voix de ces milliers de plaignans dont on menace de bouleverser l'existence, sans qu'ils aient rien fait pour mériter une pareille disgrâce, cette voix, j'espère, sera plus puissante que la mienne pour vous décider à rejeter et stigmatiser avec moi ce désastreux et humiliant traité.

Le rapport de votre Commission n'étant que la reproduction minutieuse, ou plutôt la paraphrase de celui du Ministère, tout ce que j'ai dit sur l'un peut s'appliquer à l'autre.

En conséquence, au nom de mon pays pour lequel le traité en discussion est, sous le rapport vinicole, un véritable arrêt de mort, je le repousse avec toute l'énergie de mon âme.

Si l'urne dans laquelle je vais jeter ma boule noire doit être pour nous la boîte de Pandore, j'aurai au moins satisfait au cri de ma conscience, au vœu de mes électeurs et mon vote restera comme une protestation à tout jamais contre un acte d'iniquité. (*Segni d'approvazione su qualche banco*)

MELEGARI. Signori, è per la prima volta dacchè siedo in questo Parlamento che impendo oggi a parlare dinanzi a voi. Io non posseggo alcuna delle eminenti qualità degli oratori che hanno costume di costringere la vostra attenzione. È per ciò che imploro tutta la vostra indulgenza.

Preoccupato come tutti voi unicamente degli interessi generali del paese, considererò la questione sotto il punto di vista dei medesimi.

Il Governo, ispirato ai principii che dominano presentemente nell'Europa civile, ispirato alle dottrine degli economisti che sono più in grido e seguendo gli esempi che dava, non è molto, una grande nazione, iniziava il Piemonte nella via del libero scambio, e ciò faceva come si addice ad un Governo libero, gradatamente e prudentemente, cioè tenendo conto di tutti gli interessi legittimi della nazione.

I voti successivi del Parlamento mostrarono che il Governo non aveva scelta falsa via. La nazione subalpina accoglieva con esempio unico ai giorni nostri questa libertà. Vi furono, è vero, alcuni interessi offesi che reclamarono ; vi furono qui come dovunque vi hanno interessi non soddisfatti, profeti di danni e di sciagure ; ma la tabella pubblicata ultimamente dal Governo sui nostri introiti dall'estero ed il movimento economico interno attestano che siffatte profezie non avevano serio fondamento.

Vi erano due vie da seguire per iniziare la nazione nel nuova regime: vi era la via della riforma generale, della riforma fatta esclusivamente dal Governo. Questa pareva la più sicura, siccome quella che lasciava il paese padrone della